

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements en date du 31 août 2000

Demandeur : Centre d'études réglementaires du Québec (CERQ)

Question 22 **Référence : SCGM-2, doc.1, page 61 de 99, lignes 26 à 28.**

Veillez fournir une indication de la façon dont SCGM prévoit « ré-optimiser » ses coûts d'équilibrage.

Question 22.1 :

Veillez préciser si les « coûts et tarifs optimaux » résultant de cette ré-optimisation sont susceptibles d'assurer le maintien des tarifs d'équilibrage pour les clients qui restent et/ou dans quelle proportion ces tarifs seraient appelés à augmenter.

Réponse

Voir SCGM-2, Document 1.81, réponses 16.2 et 16.3.